

AR Prefecture

063-200072080-20220920-CC20220602-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 39

Votants : 46

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 14 septembre 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2022-06-02

OBJET :
ADMISSION EN NON
VALEUR

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Gilles GOUYON ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jocelyne LELONG ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Valérie ROCHE ; David SABY ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Cédric BOILOT ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ;

Excusés remplacés par le suppléant : François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; Claude DUBOSCLARD remplacé par Louis VACQUANT ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; Robert DUBUIS ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernadette GOURSON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

AR Prefecture

063-200072080-20220920-CC20220602-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux budgets de la Communauté de Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L 2541-12-9 relatifs à la gestion des affaires intercommunales et aux actes de renonciation,

Vu l'état de présentation et admission en non-valeur établi par le comptable public en date du 06/07/2022

Considérant que le comptable public ne peut obtenir le recouvrement des créances,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'admettre en non-valeur les créances de recettes qui 2312.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte l'admission en non-valeur des recettes ci-dessus, pour un montant total de 2312.18 €, qui feront l'objet d'un mandat au chapitre 65, article 654-1 et article 654-2.
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines, le 20 septembre 2022.

Le Président,


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes